



**DIRECTIVES/RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES :**

- Remplir le formulaire de demande de radiographie pulmonaire en y précisant l'indication « Éliminer pneumonie » et le nom du médecin répondant, et diriger le patient vers le service de radiologie.
- Tous les clients ayant passé une radiographie devront revoir le médecin de garde.

**MÉDECIN RÉPONDANT :**

- Le nom du médecin répondant, à identifier par l'infirmière sur le formulaire de radiologie pour l'application de l'ordonnance collective, sera celui du médecin de garde pour la consultation sans rendez-vous au moment de l'application de l'ordonnance.